

Projet éolien entre Pierre et Morains Communes de Pierre-Morains et Val-des-Marais

Lettre d'information n°3 | Octobre 2023

Le mot de la cheffe de projet

Les études entamées en 2021 pour notre projet de parc éolien sur les communes de Pierre-Morains et Val-des-Marais se sont achevées. Les résultats ont permis d'analyser les différents enjeux sur chaque thématique (technique, environnementale, paysagère, acoustique, etc.) et ainsi de définir une implantation à 4 éoliennes et d'en mesurer les impacts.

Le projet est prêt à être déposé en Préfecture de la Marne en décembre 2023, sous le nom du Parc éolien entre Pierre et Morains. Découvrez dans cette lettre d'information le projet finalisé : études réalisées, nombre d'éoliennes, implantation, retombées économiques, etc.

Le projet entrera ensuite dans sa phase d'instruction sur l'année 2024. Il reviendra aux services instructeurs de rendre leur avis sur le projet, en s'appuyant sur un dossier solide d'études d'impacts.



Venez échanger sur le projet lors des permanences d'information du mercredi 8 novembre 2023 :
16h-18h (mairie de Coligny : "la petite salle")
18h30-20h30 (mairie de Pierre-Morains)



Elsa Kuffler
Cheffe de projets éoliens
RWE Renouvelables France
elsa.kuffler@rwe.com

Les chiffres clés du projet



4
éoliennes

Le projet sera composé de 4 éoliennes de 168,5 mètres en bout de pale.



19,2
MW

La puissance totale estimée du parc sera de 19,2 MW pour des éoliennes d'une puissance unitaire de 4,8 MW.



10 200
foyers

Le parc pourrait produire l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 10 200 foyers.
(CRE, INSEE)

Retour sur les études

Dans la dernière lettre d'information, vous avez pu découvrir les états initiaux : état de la zone d'étude avant l'implantation des éoliennes sur différents aspects (environnement, acoustique, paysage, etc.).

Par la suite, les impacts du projet éolien sur la faune, la flore, le paysage, le cadre de vie, etc. ont été mesurés. Ainsi, nous proposons un projet final de 4 éoliennes associé de mesures suivant la séquence ERC : "éviter, réduire et compenser". Cette démarche permet d'éviter au maximum les effets négatifs du projet, de réduire les effets n'ayant pu être évités et de les compenser lorsque cela est possible.

L'étude acoustique

L'étude acoustique a permis de mesurer les niveaux sonores initiaux en 3 points fixes définis par le bureau d'études Sixense Engineering. Les données mesurées ont ensuite été corrélées avec les mesures de vents afin de modéliser numériquement le bruit induit par les éoliennes.

L'étude acoustique a conclu que le projet ne devrait modifier que de manière limitée l'environnement sonore au niveau des habitations les plus proches.

Un plan de bridage (freinage ou arrêt des éoliennes à certaines périodes de l'année) sera mis en place durant l'exploitation afin de respecter les seuils réglementaires en toutes circonstances. Un contrôle sera réalisé après la construction du parc, et des plans de bridage supplémentaires seront prescrits si les écoutes montrent des dépassements des normes réglementaires.



Sonomètre

L'étude paysagère

Le bureau d'études paysagiste Matutina a réalisé 50 photomontages afin d'évaluer l'impact du projet dans le paysage.

L'étude a porté une attention particulière aux villages et aux sites patrimoniaux à proximité tels que la butte du Mont-Aimé et le vignoble champenois, classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

L'implantation finale est de 4 éoliennes alignées avec le Mont-Aimé. Cette ligne offre un faible angle de vision depuis de nombreux points de vue et une bonne lisibilité dans le paysage. De plus, les éoliennes sont à bonne distance de Pierre-Morains (1 000 m) et des bourgs de Val-des-Marais (900 m) afin de réduire l'effet d'encercllement sur ces villages.



Versant sud du Mont Aimé (photomontage)



Entrée nord de Pierre-Morains (photomontage)

L'étude faune-flore

L'étude écologique réalisée par l'Institut d'Écologie Appliquée (IEA) a permis d'identifier les espèces présentes sur le site. Pendant les inventaires, 17 espèces patrimoniales d'oiseaux dont le Milan royal et 14 espèces de chiroptères (chauves-souris) dont la Pipistrelle commune ont par exemple été observées.

L'étude a ainsi permis de classer différents secteurs de la zone d'étude selon leur niveau d'enjeu. Afin de protéger au mieux la faune et la flore présentes sur le site, l'implantation choisie évite les secteurs d'enjeu forts et modérés.

De plus, afin de limiter la disparition d'espaces naturels, il est prévu de consolider les chemins déjà présents sur le site et de limiter la création de nouveaux accès.

Enfin, un plan de bridage (arrêt temporaire des éoliennes) est également prévu du 15 avril au 31 octobre. Ce plan de bridage fera l'objet d'un suivi d'efficacité et pourra être revu pendant l'exploitation du parc.



Milan royal



Pipistrelle commune

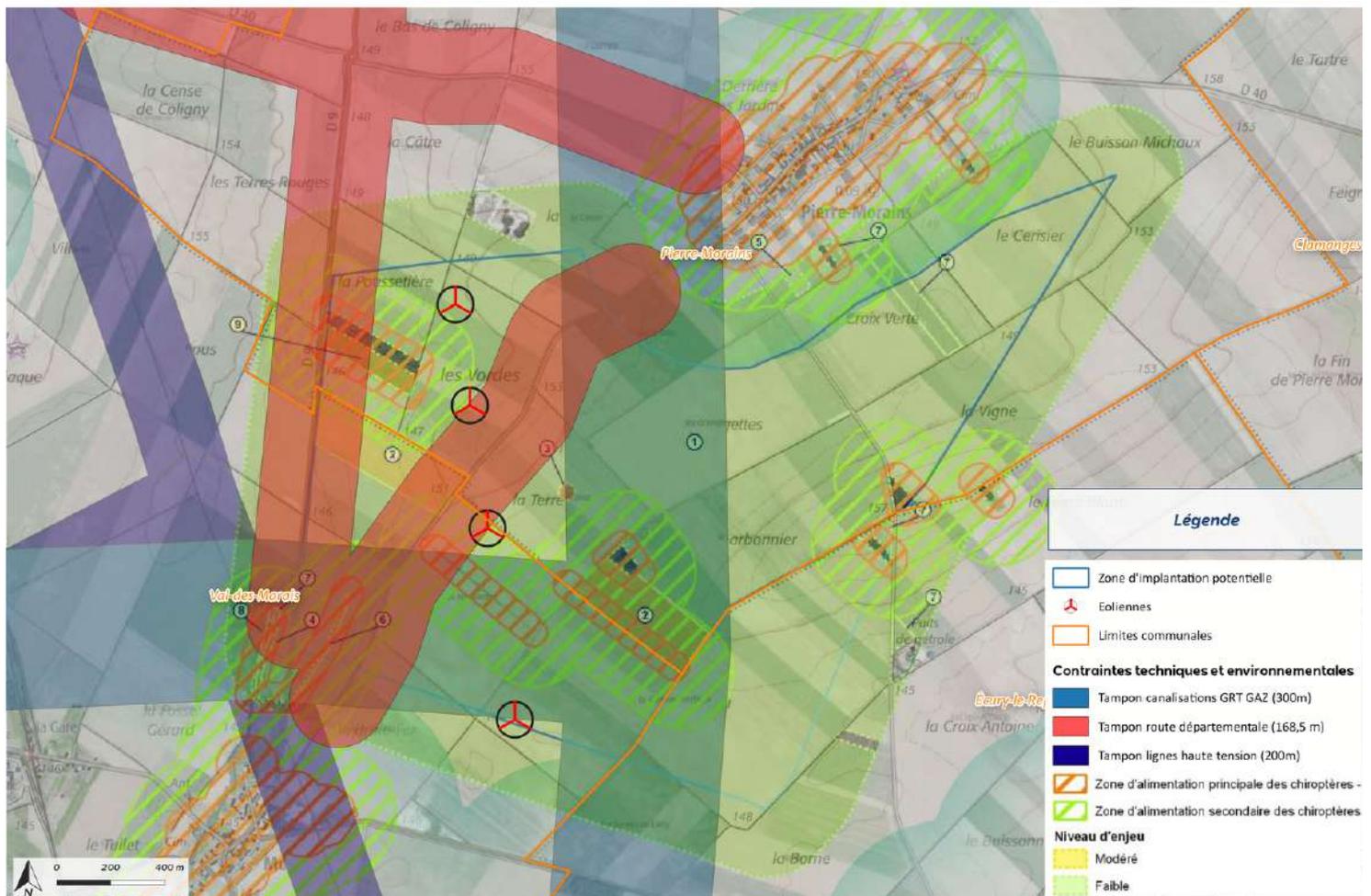
© Photos : IEA & Barracuda1983

La trame d'implantation du projet

L'implantation finale du parc sera de 4 éoliennes de 168,5 mètres de hauteur maximale en bout de pale, ayant chacune une puissance nominale de 4,8 MW. 2 se situent sur Val-des-Marais et 2 autres sur Pierre-Morains. Les deux communes sont aussi concernées pour leurs chemins ruraux, qui devront être utilisés pour l'acheminement des éléments des éoliennes et la maintenance pendant l'exploitation.

Projet éolien entre Pierre et Morains

RWE



Les retombées pour le territoire

Mesures d'accompagnement

Non réglementaires, les mesures d'accompagnement ont pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants des communes de Pierre-Morains et de Val-des-Marais. Les mesures ont été définies en concertation avec les élus. Elles seront mises en place volontairement par RWE si le parc est construit.

Bourse aux arbres

RWE proposera de mettre à disposition gratuite des arbres, en pépinière pour les habitants de Pierre-Morains et Morains. Cette mesure contribuera à entretenir les espaces verts autour du village, des hameaux et des fermes isolées. Elle favorisera également la biodiversité, en permettant notamment aux oiseaux et aux chauves-souris de se nourrir.



@tapanakorn

Enfouissement des réseaux aériens

Afin de minimiser les impacts visuels sur le bourg de Morains et de Pierre-Morains, une aide à l'enfouissement des réseaux aériens (téléphonie, électricité) et une aide à la rénovation des LED des lampadaires sont prévues.



Photomontage de l'enfouissement des réseaux, rue des Tilleuls à Pierre-Morains

© Google Street View

Offre d'électricité locale

RWE prévoit de réduire le tarif de l'électricité pour les habitants de Val-des-Marais et de Pierre-Morains en souscrivant un contrat avec notre partenaire. Une réduction de la facture d'électricité sera proposée par RWE. Pour un parc de 19,2 MW, le montant peut aller jusqu'à 380€/an, pendant 5 ans.

Retombées fiscales

Le tableau ci-dessous présente une simulation réalisée en octobre 2023 sur la base des dispositions fiscales de 2020 pour 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 4,8 MW :

Collectivités	Retombées fiscales
Commune de Pierre-Morains	18 600 €
Commune de Val-des-Marais	16 900€
Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne	95 100 €
Département de la Marne	57 600 €